

VILLE DE LA FERTE-GAUCHER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel JOZON, Maire.

Etaient présents :

M. Michel JOZON, Maire.

Mmes et MM. Dominique FRICHET. Béatrice RIOLET. Catherine ROBERT. Michel MULLER. Pascale COUDERC. Adjoint.

Mmes et MM. Roxane DECOUDIER. David NEGRIN. Nadège ROBCIS. Philippe PRON. Thierry GROSS. Karim AOUIDATE. Evelyne HIERNARD. Jean-Marie ABDILLA. Dominique BONNIVARD. Patience BAMBELA. Jonathan GRAFTEAUX. Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Aurélien MONNERAT représenté par M. David NEGRIN

M. Patrick PIOT représenté par Mme Pascale COUDERC

M. Jonathan DELISLE représenté Mme Béatrice RIOLET

M. Rui Manuel MENDES représenté par M. Philippe PRON

Mme Geneviève SENATORE représentée par Mme Dominique FRICHET

Mme Olivia NARAYANAN représentée par M. Jean-Marie ABDILLA

Absents excusés :

Mme Marie-Laure VATINET

Mme Virginie LEQUESNE

Mme Christelle MACH PREVERT

M. Gunther JANICOT

Secrétaire de séance : M. David NEGRIN

Date de convocation/affichage : 20/09/2023

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 23

OBJET : 86/2023 – Motion sur la ligne SNCF

La ville de La Ferté-Gaucher, dont la population égale les 4910 habitants est située à l'Est du département de la Seine-et-Marne dans le canton de Coulommiers.

La commune possède une gare reliant la ville à Coulommiers puis à la gare de Paris-Est.

En 2002, la SNCF a fait le choix de fermer cette portion considérée comme déficitaire par l'Établissement Public. Les habitants se voient donc dans l'obligation de prendre une navette en bus reliant toutes les anciennes gares de la Vallée jusqu'à Coulommiers ou d'emprunter la ligne 17 – ligne régulière départementale.

La commune de La Ferté-Gaucher a connu un afflux de population dont les obligations professionnelles se situent sur la banlieue parisienne et la capitale. L'État s'est engagé



La Ferté-Gaucher
Riche de son passé, forte de son avenir

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

Des débats sont en cours entre l'Etat et les Collectivités Territoriales sur le devenir des petites lignes, notamment en termes d'impact écologique.

D'autre part, la réindustrialisation dite écologique de notre territoire passera par le développement des transports décarbonés.

**Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ,**

ADOpte la motion ci-dessus pour le rétablissement de la ligne SNCF entre la ville de La Ferté-Gaucher et Coulommiers.

Le secrétaire de séance
M. David NEGRIN

Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel JOZON
Conseiller Départemental



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.